

Séance du 10 Mars 1942

L'an mil neufcent quarante deux et le dix mars. à vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Roger de Lassus - Maire.

Étaient présents: Monsieur de Lassus maire - M. Bouche adjoint
M. M^{rs} Bizabent, Beyret Blanchard, Castets, Giraudon
Laden, Peysiger, D^r Seilhan, -

Réparation de
la Vieille Halle,

Absents : M.M. Dorbessan, Isnard - Eychemme - Labayle -
Vallet - Boudornet (présommé)

Excusés, Madame Saller, Monsieur Marégot -

L'ordre du jour comporte la réparation de la vieille Halle.
On sait que cet édifice a été classé depuis quelques années
parmi les monuments historiques, et à ce titre le Ministère
des Beaux-Arts, contribue pour une grosse part aux réparations
diverses qu'ils comportent.

Monsieur le Maire donne donc lecture d'une lettre de
Monsieur le Préfet donnant son approbation à l'état
estimatif et détaillé dressé par l'architecte départemental
pour les travaux de réparations que comporte notre vieille
Mairie et dont le montant des dépenses s'élève à la somme
de trois cent mille francs etant entendu que la Commune
participera pour sa part au dixième de cette somme
c'est à dire pour trente mille francs -

Monsieur le Maire en conséquence demande au Conseil
le vote de cette somme qui sera prélevé sur le reliquat
d'une somme qui avait été prévue antérieurement pour
l'achat de terrain des Sports.

Le Conseil vote à l'unanimité le montant de cette somme
de trente mille francs -

Demande Moré Fossyeur -

Demande Moré - Fossyeur

Monsieur Marégot empêché de venir à la séance, donne par écrit
les diverses augmentations qui lui ont été présentées par M^r Moré
pour le creusement des fosses.

Voici en résumé les nouveaux tarifs demandés -

1^o Pour les fosses communes -

Prix demandé : cinquante francs au lieu de quarante -

2^o Pour les fosses à concessions -

Prix demandé : Soixante dix au lieu de cinquante cinq -

3^o Pour les fosses des concessions avec grilles -

Prix demandé : Cent francs -

Pour les deux premières catégories la demande d'augmentation
est acceptée par le Conseil -

Pour la troisième catégorie après exposé d'observations
diverses par les membres du Conseil, il est décidé que
celle-ci se confondra quant au prix avec la deuxième
catégorie; c'est à dire qu'il n'est pas tenu compte
de l'augmentation pour les concessions comportant
une grille - Le prix de Soixante dix francs
s'appliquera donc indifféremment à toute sorte
de concessions -

Cette augmentation de prix sera homologuée lors de l'établissement prochain du budget primitif -
 Il est entendu que pour toutes autres catégories de fosses, (celles par exemple creusées au compte du bureau de bienfaisance), ne subiront pas de changement. C'est à dire, le creusement de ces fosses se fera toujours au prix de quarante francs.

Quant au prix de quatre cent cinquante francs demandé pour la taille des arbres verts et Sapinettes, Monsieur le Maire estime, vu leur petit nombre, et le peu d'entretien qu'exigent ceux-ci que le prix de deux cent cinquante francs est suffisant.

Ainsi en décide le Conseil -

Ravitaillement

Ravitaillement -

Monsieur le Maire rend compte au Conseil d'un achat de pâtes alimentaires qu'il a fait et rapporté de Suchon. Ces pâtes proviennent d'un reliquat laissé à son siège par la Cantine Belge lors de son séjour dans le pays. Le montant de cet achat s'élève à mille deux cent francs. Soit un franc le kilogramme.

Vu le prix commercial de ces denrées cet achat s'élevait à ce jour à quinze mille francs.

Il est bien entendu que la distribution de ces denrées est destinée aux gens nécessiteux de la Commune et sera faite par le bureau de bienfaisance.

Monsieur le Maire prie le Conseil que la prochaine convocation aura pour objet la discussion l'élaboration, et le vote du Budget primitif, la séance est levée à vingt deux heures -

~~vidés~~
 H. Bonabaud
 J. Guigney
 M. Bonard
 M. Royer de Lamé
 M. H. Royer
 M. Bonard